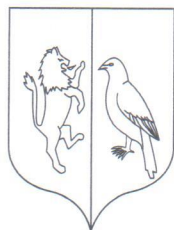


COMMUNE  
DE**Neuille-les-Dames**

01400

NEUVILLE-LES-DAMES, LE

**ARRETE du MAIRE****N° arrêté : A/2019/048****OBJET – Réglementation temporaire de la circulation Rue des Glacières et Allée de la Liberté pour des travaux d'alimentation électrique d'une propriété dans la période du 03 au 19 avril 2019 inclus****L'adjoint au maire délégué,**

VU l'arrêté de délégations aux adjoints du 22/07/2016,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-1 et L 2213--1,

VU le code de la route,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I, 8ème partie : signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 06 novembre 1992, modifiée,

VU la demande en date du 01 mars 2019, formulée par l'entreprise SBTP, représentée par M. THOLAS Loïc, 8 avenue Arsène d'Arsonval à 01008 Bourg-en-Bresse,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de réglementer temporairement la circulation Rue des Glacières et Allée de la Liberté, pour permettre la réalisation de travaux d'alimentation électrique d'une propriété dans la période du 03 au 19 avril 2019 inclus,

**ARRETE****Article 1er** – Pour permettre la réalisation de travaux d'alimentation électrique d'une propriété située Rue des Glacières, la circulation des véhicules sera réglementée de la façon suivante, selon les nécessités du chantier, **dans la période du 03 au 19 avril 2019 inclus :****- Rue des Glacières :**

- circulation interdite (route barrée).

**- Allée de la Liberté :**

- chaussée rétrécie.

**Article 2** – La déviation des véhicules s'effectuera par la rue de l'Égalité. Les accès aux propriétés riveraines seront maintenus.**Article 3** – La signalisation de la présente réglementation et de la déviation sera mise en place par l'entreprise SBTP.**Article 4** - Le présent arrêté sera affiché à la mairie. Ampliation sera adressée à :- Entreprise SBTP (courriel : [l.tholas@sb-tp.fr](mailto:l.tholas@sb-tp.fr));

- Communauté des brigades de gendarmerie de Chatillon-sur-Chalaronne/Vonnas, 01400 Chatillon-sur-Chalaronne (courriel),

- Centre de secours de Neuville-les-Dames (courriel),

- Service technique municipal.

Acte rendu exécutoire après

- publication et notification le 02/03/2019

Le maire,

A Neuville-les-Dames, le 02 mars 2019

L'adjoint délégué,

Patrick JOSSERAND

